

ST-PAUL.

Pourquoi ce conseil ?..... Ah ! je comprends. Tu crois sans doute m'avoir dérangé dans ma pénitence, tu crains que je ne te mette à ma place, tu espères être à l'abri de tout mal, sous la protection de cet ange de pureté.

VALIQUET.

Oui, c'est cela.

ST-PAUL.

Apprends, homme de peu de lumière, qu'il n'appartient ni à toi, ni à qui que ce soit de déranger une âme dans la pénitence que lui a fixée le Dieu tout-puissant. Apprends que pouvoir n'est pas donné à un mort d'imposer sa pénitence à un vivant ; c'est à celui qui est souillé, d'être purifié ; il ne peut être soulagé que par les prières des fidèles. Apprends encore que la meilleure protection contre la colère céleste, c'est l'innocence propre et non celle de ses enfants ; celle-ci peut bien suspendre pour un temps le bras vengeur d'un Dieu irrité, mais si le pécheur ne se convertit, elle ne l'arrêtera pas.

VALIQUET.

Alors permettez-moi de vous demander, ô sainte âme, pourquoi m'ordonnez-vous de mettre mon enfant à terre ?

ST-PAUL.

Parce que, dans la circonstance présente, garder ton enfant dans tes bras, pour toi, c'est une superstition ; parce que c'est une insulte à la justice, à la puissance de Dieu ; parce que, dans le monde, généralement on attribuera ton retour sain et sauf à la vertu de cet innocent ; et par là l'erreur se trouvera plus invétérée qu'auparavant.

VALIQUET.

Puisqu'il en est ainsi, j'obéis. (*A part*). Ah ! mon Dieu, protégez-moi contre tout malheur.

me
Pui
l'er
(
I
dan
de l
I
Qu
le r
(Si
I
et c
tout
I
lon
l'E
ain
aux
à te
tu d

I
péc

C
T
dan
mis
ne
nou
nou
dep
poic
Dieu